

## ▶ ESPACES EMPLOI AGIRC-ARRCO

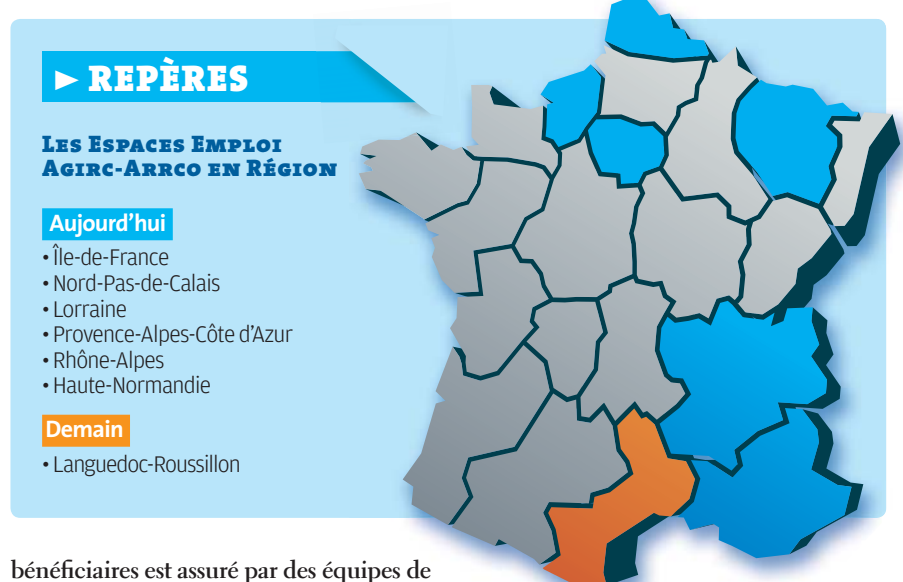
# Capitaliser sur l'expérience

À partir de l'expérience acquise par les institutions de retraite complémentaire, le nouveau modèle des Espaces Emploi Agirc-Arrco a pu être construit pour accompagner les chômeurs les plus fragiles. **Un cahier des charges commun s'applique, dès à présent, aux structures existantes.**

**S**outenir le retour à l'emploi des actifs les plus fragiles est l'une des quatre orientations prioritaires de l'action sociale définies pour la période 2014-2018. L'objectif est de renforcer, en complémentarité des autres dispositifs existants, le retour à l'emploi des chômeurs de longue durée et des personnes en situation de handicap, y compris psychique. Neuf Espaces Emploi, mis en place par les institutions de retraite complémentaire, fonctionnent déjà depuis plusieurs années, avec des résultats encourageants : le taux de retour à l'emploi des personnes accompagnées (hors formations) est de 66 %. Il s'agit aujourd'hui d'harmoniser les pratiques et d'établir un nouveau modèle d'Espaces Emploi commun, de façon à intégrer la prise en charge des personnes qui, jusqu'alors, étaient peu ou pas accompagnées. Un nouveau cahier des charges a ainsi été validé en 2015. Il s'appliquera aux Espaces Emploi actuels et futurs, à partir de 2016 (voir la carte). La prestation sera financée par les institutions de retraite complémentaire.

### QU'EST-CE QU'UN ESPACE EMPLOI ?

C'est un espace physique et un lieu de ressources ouvert aux chômeurs – cadres et non cadres – de longue durée (douze mois au minimum) et fragilisés<sup>(1)</sup>, ressortissants des institutions de retraite complémentaire, des institutions de prévoyance ou des mutuelles des groupes souhaitant être accompagnés dans leur démarche. L'accompagnement – social, personnel et professionnel – des



bénéficiaires est assuré par des équipes de professionnels et de bénévoles justifiant d'une expérience professionnelle en ressources humaines ou en management, et spécialement formés. Au-delà du traitement des problématiques sociales, ces équipes assistent les demandeurs d'emploi dans leur recherche : pour les aider à acquérir les techniques de recherche d'emploi, définir et mettre en œuvre une stratégie de recherche d'emploi, les appuyer dans leur intégration professionnelle.

L'accompagnement est prévu pour quatre mois, renouvelables une fois, le cas échéant. ●

(1) Indisponibilité psycho-sociale à la recherche d'emploi qui s'explique par des problématiques sociales, familiales ou encore financières.



Les coordonnées des Espaces Emploi et le cahier des charges sont consultables sur le site [agircarrco-actionsociale.fr](http://agircarrco-actionsociale.fr), rubrique Soutenir > les Espaces Emploi.

Lire l'instruction Agirc-Arrco 2015-57-DAS du 28 avril 2015.